

Règlement de l'équipe de patinage synchronisé

Les Pléiades

2009 - 2010

Le patinage synchronisé est un sport d'équipe qui implique RESPECT et TOLERANCE vis-à-vis des autres patineurs, des entraîneurs, des accompagnateurs, des juges, des autres membres du club et des autres disciplines du patinage sur glace. Cela nécessite une attitude correcte et constructive. L'assiduité et la ponctualité sont impératives et contrôler à tous les entraînements via l'appel, sur glace et hors glace (PPG).

1/ La présence de tous les patineurs est obligatoire à tous les entraînements et toute absence doit être signalée le plus rapidement possible et justifié à l'entraîneur référent synchro, soit par téléphone ou par mail (24h à l'avance pour le mail).

2/ L'entraîneur se réserve le droit de décider de sanctions en cas de retards ou absences trop fréquentes(es) et non justifiées (refus de monter sur glace pour les séances de glisse personnelle, le mercredi).

3/ Un calendrier prévisionnel des compétitions, stages et galas sera présenté en début de chaque saison, calendrier qui définira les périodes de vacances et de repos de tous les patineurs de l'équipe, mais qui sera susceptible d'être modifié selon le déroulement de la saison.

4/ Tout patineur s'engage pour la saison complète (sauf contre-avis par certificat médical).

5/ Tout patineur rentrant dans l'équipe synchro devra posséder la tenue d'entraînement officiel (tee-shirt noir DECATHLON « Cotton » et leggings noir uni), la tunique de compétition et la polaire du club.

6/ L'entraîneur peut recruter en cours de saison le nombre de patineurs nécessaire aux différents déplacements.

7/ Un capitaine et un vice-capitaine seront élus au sein de l'équipe, l'entraîneur se réserve le droit de modifier le résultat des votes si la personne élue ne possède pas le profil requis.

8/ Une tenue adaptée à la pratique du patinage est obligatoire (collant ou pantalon Lycra extensible), à tous les entraînements (au sol ou sur glace), de même que des chaussures adaptées ; Echarpe, bonnet, bijoux (bague, montre, bracelet, boucles d'oreilles pendantes et lecteur Mp3 sont interdits sur la glace). **Un casier est à disposition de l'équipe pour y laisser des affaires de rechange.**

9/ Les parents des patineurs mineurs sont priés de venir chercher leurs enfants à l'heure (prévenir par téléphone l'entraîneur, en cas de retard).

10/ L'entraîneur décide en son âme et conscience des éventuels remplaçants en compétition.

11/ Qu'il s'agisse d'une compétition ou d'une autre démonstration la présence de l'équipe complète est obligatoire.

12/ Les acheminements spéciaux (cars) doivent être étudiés avec le bureau et l'entraîneur si aucune autre solution n'est envisageable. Dans tous les cas la présence de tous les patineurs est obligatoire aux entraînements officiels, l'arrivée sur les lieux de la compétition doit être prévue suffisamment tôt pour ne pas entraver le déroulement des différentes préparations prévues par l'entraîneur et le club accueillant, lors des déplacements.

13/ Tout patineur qui rentre dans l'équipe synchro, ainsi que son représentant légal prend connaissance et applique le présent règlement.

14/ A méditer : « Un patineur est important pour l'équipe mais l'équipe est plus importante qu'un patineur »...

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du patineur

Précédée de la mention « lu et approuvé »